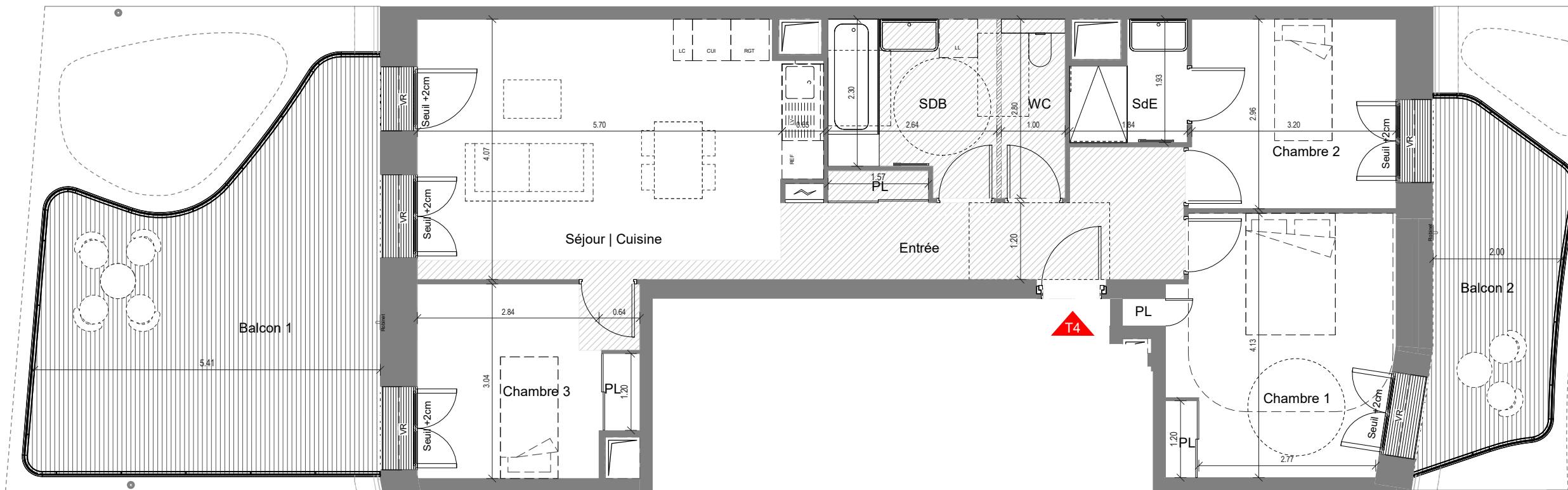


1 : 75

# HANA

## 4 PIECES

A1701 - Cage A - R+17

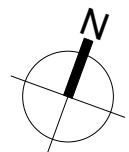


TYPE DE PIÈCE	SURFACES HABITABLES
Chambre 1	14.44 m <sup>2</sup>
Chambre 2	9.52 m <sup>2</sup>
Chambre 3	10.07 m <sup>2</sup>
Entrée	9.06 m <sup>2</sup>
SDB	6.57 m <sup>2</sup>
SdE	2.89 m <sup>2</sup>
Séjour   Cuisine	25.13 m <sup>2</sup>
WC	2.80 m <sup>2</sup>
<b>SURFACE TOTALE HABITABLE</b>	<b>80.49 m<sup>2</sup></b>
Surfaces extérieures	
Balcon 1	28.28 m <sup>2</sup>
Balcon 2	11.48 m <sup>2</sup>
<b>SURFACE TOTALE EXTÉRIEURE</b>	<b>39.75 m<sup>2</sup></b>

### LEGENDE

LL - Lave linge	PL - Placard
LV - Lave vaisselle	SDE - Salle d'eau
TRI - Tri sélectif	SDB - Salle de Bain
CUI - Bloc cuisson	
REF - Réfrigérateur	

	CLOISON DEMONTABLE
	GAINTE TECHNIQUE
	TABEAU ELECTRIQUE
	SOFFITE - FAUX PLAFOND
	SECHE SERVIETTE ELECTRIQUE



0 0.5 1m

Nota :

Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques ou réglementaires lors de la réalisation.  
 Les surfaces indiquées sont approximatives conformément à l'article R261-25 du CCH.  
 La hauteur des pièces principales sauf mention particulière : 2.50m - La hauteur minimale sous faux-plafond ou soffite sauf mention particulière : 2.15m  
 Les retombées, soffites, faux-plafonds, trappes de visite, gaines, canalisations, radiateurs, l'emplacement des équipements et implantations électriques, ainsi que la hauteur sous plafond, la hauteur des seuils et allèges sont figurés à titre indicatif.  
 La hauteur de seuil correspond à la différence de niveau entre les sols finis intérieurs et extérieurs et ne tient pas compte de l'obstacle à enjamber.  
 Les plantations éventuelles ne sont pas contractuelles. L'équipement électroménager et mobilier éventuellement indiqué sur plan n'est pas fourni ( hormis meuble de salle de bain / salle d'eau ).